

La charte du randonneur

La charte du randonneur a pour but de sensibiliser tous les utilisateurs des sentiers de randonnée.

Randonner, c'est parcourir, traverser des lieux où vivent d'autres personnes mais aussi des animaux, des plantes. C'est passer, profiter de ce que la nature, les générations passées...et actuelles nous ont légué (un monument, un arbre ou même un banc).

Il est important de respecter tout cela et donc de rappeler certaines règles de bases. La liste ci-dessous est non exhaustive et trouve son inspiration dans la charte du randonneur de la Fédération Francophone de Randonnée.

1. Respectons les espaces protégés

Même en forêt. Il s'agit d'une obligation légale. N'oubliez pas que de nombreux sentiers que vous allez parcourir sont des servitudes publiques de passage sur propriété privée. Cela veut dire que vous avez le droit de traverser cette propriété, mais que vous devez rester sur le sentier. Quitter le sentier, c'est entrer dans la propriété d'une autre personne.

2. Restons sur les sentiers

Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme. Restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

3. Nettoyons nos semelles

Sans le savoir, nous pouvons nuire à la biodiversité en apportant dans la terre collée à nos semelles des graines ou des germes venus d'autres milieux naturels. Pensez à nettoyer régulièrement les semelles de vos chaussures, notamment après un séjour à l'étranger.

4. Refermons les clôtures et les barrières

Sur les chemins, nous sommes toujours sur la propriété d'autrui. Pensez à fermer les clôtures et barrières après votre passage.

5. Gardons les chiens en laisse

Nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !
Pour le confort et la sécurité de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse.

6. Récupérons nos déchets

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.
Choisissez les produits que vous utilisez. Ramassez et remportez vos déchets avec vous. Soyez volontaire pour préserver notre environnement.

7. Partageons les espaces naturels

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.
Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers.

8. Laissons pousser les fleurs

Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet.
N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

9. Soyons discrets

Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits.
Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir. Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.

10. Ne faisons pas de feu

Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature.